

# AMAP Plantes Aromatiques et Médicinales et Lentilles de la Prime, contrat 2023/2024

Dans le respect de la charte des AMAP, l'AMAP Plantes Aromatiques et Médicinales et Lentilles permet

- de promouvoir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de faciliter l'accès à des produits de saison et de proximité, et de favoriser une alimentation de qualité issue de cette agriculture.
- de re-créeer du lien social entre citoyens et agriculteurs d'une part, et entre citoyens d'autre part.

## Les engagements des Producteurs

Florence HAY, Sylvia Hirschi et Lionel Petigas

Les Jardins de la Cure

La Cure

85230 Beauvoir sur Mer

Courriel de la Coordination : amaplantes.laprim@gmail.com

Nous vous proposons des plantes aromatiques et médicinales sous plusieurs formes et dans différentes préparations, ainsi que des lentilles. Les plantes sont bio, certifiées par (CERT/PAO BIO FR-BIO-09).

produits	Tisanes composées	Eaux Florales	Hydrolats Synergie	Hydrolats spray	sirops	Aromates saupoudreur	Aromates recharge	Simples	Stick Baume à lèvres	Lentilles vertes
conditionnement	30g	200ml	200ml	50ml	25cl	30g	30g	30g	7 ml	1 kg
prix	4.50	8.50	7.50	4.30	5.00	4.50	3.80	3.90	5,00	4,50

Nous vous livrons nos produits selon le calendrier suivant

05/10/2023	07/12/2023	07/03/2024	06/06/2024
------------	------------	------------	------------

## Les engagements de l'Adhérent

Pour commander les produits:

- J'évalue la quantité de produits que je m'engage à acheter lors des 4 distributions afin de déterminer le montant total de mes achats. Ce montant ne peut être inférieur à 18 €.
- Je m'engage à donner un chèque de ... € encaissé à l'issue de la première livraison ou 4 chèques de ... € encaissés à chaque livraison libellés à l'ordre de « Les Jardins de la Cure ». La remise des contrats en 2 exemplaires se fera lors de l'unique permanence du 15/06/2023.

**J'effectue ma pré-inscription dans mon espace mangeur:** <https://inscription.amaplaprime-nantes.fr/identification-mangeur/>

- Avant chaque distribution, rappelée par la coordination, j'effectue ma commande d'un minimum de 4,50 €, dans les délais indiqués, via mon espace mangeur.
- Je m'engage à utiliser la totalité du montant déterminé à l'issue du contrat. En cas de dépassement je verserai le différentiel lors de la dernière distribution. En cas de solde il sera reporté sur le contrat suivant. En cas de non renouvellement il n'y aura pas de remboursement du trop versé.
- En cas d'absence, je délègue une personne pour prendre ma commande ou je m'arrange avec la personne de permanence.
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, une permanence sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.
- En cas de démission, mon remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, est trouvé par moi. Un avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant. Sinon, le contrat expire en fin de saison sans possibilité de remboursement.

Je soussigné.e (nom, prénom):  
Adresse:  
Ville: Code postal :  
Téléphone: Code postal :  
Courriel \_\_\_\_\_:

D  
a  
t  
e